



DIRECTION  
DES AFFAIRES SANITAIRES  
ET SOCIALES DE PARIS

COTOREP 2ème section  
204 Quai de Jemmapes  
75463 PARIS cedex 11

Document établi le 15 février 1999

## NOTE D'INFORMATION AUX MEDECINS TRAITANTS

VOTRE PATIENT CONSTITUE UN DOSSIER POUR OBTENIR UNE  
ALLOCATION POUR HANDICAPÉ OU UN  
AVANTAGE LIÉ À CE HANDICAP.

DANS L'INTÉRÊT DU PATIENT, IL EST ESSENTIEL QUE LE  
CERTIFICAT MÉDICAL SOIT REMPLI DE FAÇON TRÈS  
DÉTAILLÉE.

Bien inscrire le nom du patient.

Pour chaque déficience, préciser :

- le nom précis du trouble
- la date de début
- l'évolutivité
- l'existence ou non d'un suivi médical spécialisé ; si oui, le rythme,
- le traitement
- le retentissement
- les résultats des examens complémentaires récents.

Pour les traitements médicaux qui peuvent entraîner des contraintes  
lourdes, en ce qui concerne la vie quotidienne et l'activité professionnelle en  
particulier et des effets secondaires très marqués :

- le nom des médicaments
- la date de début du traitement
- les effets secondaires éventuels, en les décrivant de façon détaillée (cf.  
exemple en annexe pour les pathologies VIH).

Ces renseignements, dûment signés, peuvent être annexés au certificat  
médical initial (document bleu).